PREAVIS N° 2023/02

Cheminement de mobilité douce Stand-Crêts – Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 31 janvier 2023, à 19h30 à la salle multifonctionnelle du Centre socioculturel. Sa composition était la suivante :

Président : M. Pierre Delisle

Rapporteur : M. Didier Realini

Membres présents : Mme Françoise Favre, M. Naser Iseni

Absent/excusé : M. Cédric Sandoz

Pour la Municipalité étaient présents : M. Jean-Louis Radice, Municipal en charge du dossier, Mme Diane Tiedemann et M. Cyril Besson du service de l'urbanisme et mobilité.

M. Jean-Louis Radice explique, dans un premier temps, les détails du projet pour lequel la Municipalité sollicite un crédit de construction de CHF 530'000 .- pour la réalisation d'un cheminement piétons et vélos reliant les chemins du Stand, des Vignes ainsi que des Crêts. Actuellement il s'agit d'un sentier spontané entre des immeubles d'habitation sur fonds privés, créé par les usagers, que la Ville d'Ecublens souhaite officialiser et valoriser. Ces investissements et ce projet sont pensés dans le but d'améliorer la perméabilité du territoire et ainsi, continuer à promouvoir la mobilité douce tout en respectant l'arborisation existante.

Dans un deuxième temps, Mme Diane Tiedemann et M. Cyril Besson du service de l'urbanisme et mobilité, expliquent également le projet et ses détails techniques.

La commission parcourt les différents points du préavis et diverses questions sont posées ;

- Un commissaire demande plus de détails sur le mur de soutènement entre les parcelles 2323 et 247.

  Réponse : Le mur de 2 mètres de hauteur sera végétalisé sur le dessus pour réduire son impact visuel. Un mur en pierres sèches n'a pas été envisagé et cela aurait certainement été plus couteux.

- Un commissaire aimerait avoir plus de précisions sur la pente (point 3.3.4). En effet, les normes ordinairement préconisées (soit une pente inférieure à 3 % pour être

confortable au passage des cycles et des mobilités réduites ne devant pas excéder 6 %) ne peuvent pas être respectées.

Réponse : La topographie et la volonté de respecter l'environnement et l'arborisation existante ne permettra pas de respecter les normes ordinaires sur ce projet.

- Un commissaire demande, par quelles essences les arbres existants seront remplacés.

  Réponse : Le choix des diverses essences n'est pas encore fait. L'arborisation se fera en fonction de la topographie du terrain. Un soin particulier sera apporté pour une arborisation adaptée au lieu et au climat.

- Un commissaire demande, pourquoi ne pas profiter des travaux pour créer une pente entre le chemin des Crêts et l'Hôtel des inventions (route du Bois).

  Réponse : Cela n'est pas envisagé et la topographie pour la mobilité douce est plus adaptée via le chemin des Vignes.

- Un commissaire aimerait savoir à quelle hauteur est la passerelle et en quels matériaux elle sera réalisée.

  Réponse : La passerelle sera haute de 15 à 20 cm. Le choix des matériaux n'est pas fait, il faudra attendre le retour des appels d'offres et des projets pour en savoir plus sur les détails techniques de la passerelle.

- Un commissaire demande en quoi concerne ou concernera la convention du point 3.5.

  Réponse : Cette convention concernera les relations entre les propriétaires des parcelles et la Municipalité (conditions foncières, techniques et financières).

- Un commissaire craint, en référence au texte du point 4.1, une trop grande fréquentation du cheminement et de sa zone.

  Réponse : La Municipalité sera très attentive à cela. Si besoin, des informations et une réglementation (panneaux) seront mis en place sur le cheminement.

- Un commissaire demande des détails sur l'éclairage prévu.

  Réponse : La pollution lumineuse et l'économie d'énergie seront au cœur des réflexions et des préoccupations. Cependant les détails ne sont pas connus, prévus ou définis pour le moment.

Le Président remercie les intervenants présents pour leurs explications, la qualité de leurs réponses et pour les documents fournis. Ces derniers prennent congé et laissent la commission délibérer.

Vœu :

A l'unanimité, la commission émet le vœu suivant :

Qu'une séparation visuelle des espaces de circulation de chaque mode soit prévue sur le cheminement afin de permette une bonne cohabitation entre les cyclistes et les piétons.

Conclusion :

Après une courte délibération, le préavis est adopté à l'unanimité par les membres présents de la commission qui vous recommandent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ecublens, le 6 février 2023

Le Président	Le Rapporteur
Pierre Delisle	Didier Realini